



# [PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 18 février 2014

**DEPARTEMENT DES LANDES**  
**LE MARSAN AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres en exercice : 64**

**Présents : 55**

**Votants : 57**

**Présidente :** Madame Geneviève DARRIEUSSECQ,

**Membres titulaires présents :**

Pierre MALLET, Moïse CLAVE, Jean-Marc TACHON, Jean-Yves PARONNAUD, Jacques CAZABLON, Dominique CLAVÉ, Louis PASCAL, Joël MALLET, Jacques JUNQUAS, Benoît REMOND, José PASCUAL, Narcisse LOPEZ, Jean-Paul ALYRE, Robert VILLETORTE, Robert DUESO-MAIRAL, Gilbert LARTIGUE, Bertrand TORTIGUE, Chantal DAVIDSON, Marie-Christine BOURDIEU, Michel MEGE, Éliane DARTEYRON, Thierry SOCODIABEHÉRE, Farid HEBA, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Claude TAILLET-TAUZY, Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Catherine PICQUET, Nicolas TACHON, Jeanine LAMAISON, Jean-François LA-GOEYTE, Jeanine BOUDÉ, Renaud LAGRAVE, François SALLIBARTAN, Didier CLAVIER, Claude LA-FARGUE, Michel GARCIA, Jean-Paul LE TYRANT, Françoise LOUIS, Jean-Claude DEMENGEOT, Pol RIO, Régine NEHLIG, Bernard DUPIN, Jacques BERBESSOU, Éric MEZRICH, Maryline ROUSSEAU, Julien PARIS, Jean-Claude LALAGUE, Richard LOPEZ

**Absents excusés :**

Christian CENET,  
Jean-François MOULIAN,  
Alain BENTEJAC, représenté par Jean-Michel LAMOTHE  
Frédéric CARRERE, représenté par Jany PUYSSÉGUR  
Alain VIDALIES,  
Gérard APESTEGUY,  
Claude COUMAT, représenté par Hubert BELLERT  
Catherine DEMEMES, représentée par Bernard LANOUZIERE  
Hervé BAYARD, représenté par Annie HILCOCK  
Jean-Pierre JULLIAN,  
Jacques DUCOS,  
Jean-Philippe PRUGNAUD,

**Pouvoirs :**

Chantal LUTZ, donne pouvoir à Thierry SOCODIABEHÉRE  
Jean-Pierre PINTO, donne pouvoir Geneviève DARRIEUSSECQ

**La Présidente :** Bonsoir chers amis et collègues, je vous propose de démarrer notre conseil communautaire par l'appel.

### *APPEL*

Merci beaucoup le quorum est largement atteint.

Pour ce conseil communautaire qui est le dernier de la mandature, nous en parlerons un petit peu à la fin de notre séance où nous nous dirons au-revoir.

D'abord le procès-verbal de la séance précédente. Y a t-il des choses qui auraient été mal retranscrites ? Non, il n'y en a pas. Je vous propose donc de l'adopter. Pas d'avis contre, pas d'abstention, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions. Avez-vous des questions particulières ? Il est assez dense parce qu'il y a beaucoup d'attributions de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et du PIG. Si vous voulez un petit bilan, depuis Janvier 2012, l'objectif de 330 logements à réhabiliter sur 5 ans ; à l'heure actuelle 103 logements ont fait l'objet d'un accord de subvention dont 24 logements locatifs conventionnés et 79 logements de propriétaires occupants. Donc 1,228 million d'euros accordés par l'ensemble des partenaires : l'ANAH, la Ville de Mont-de-Marsan, le Conseil Régional.. nous ne sommes pas les seuls partenaire ; 151000 € pour le Marsan Agglomération ce qui a généré 2,367 millions d'euros de travaux engagés soit 52 % de subvention moyenne. Ce sont quand même donc, des dispositifs qui sont particulièrement intéressants. La production de logements sociaux en général ; nous avons aidé **5,18....** avec un montant des aides accordées de 700.000 €. L'enveloppe de l'OPAH-RU et du PIG de 2013 a été consommée pour notre collectivité. Ce sont des mesures qui progressivement prennent toute leur ampleur sur le territoire, ce qui est quand même bien pour la restructuration et la rénovation thermique de ces logements puisque cela fait partie quand même des enjeux importants avec la rénovation qu'il y ait aussi une action sur les consommations d'énergie de ces logements. Ce qui permet d'avoir une action environnementale importante. Donc il y a beaucoup de subventions dans ce sens.

Il y a quelques avenants sur des travaux, souvent ce sont des découvertes de problèmes qui nécessitent des travaux complémentaires un peu plus importants que ce qui avait été prévu au départ. Il y a également la fixation des loyers des 93 logements sociaux communautaires. Nous proposons de maintenir le prix des loyers au niveau de ces logements, dans la mesure où il y a eu des très nombreux dysfonctionnements techniques dans ces logements, liés à des problèmes de construction. Ces problèmes ont été résolus en partie pour les baies vitrées sur une cinquantaine de logements. Il y a des problèmes nouveaux qui apparaissent maintenant avec des planchers qui descendent ou qui remontent, ce qui m'a d'ailleurs amenée à interpellier l'architecte qui a réalisé cet ensemble de logements.

Ensuite il y a l'adoption des tarifs des aires des gens du voyage, puisque nous avons maintenant un dispositif complet sur notre territoire qui répond au schéma départemental.

Avez-vous des questions sur toutes ces décisions ?

Il n'y en a pas. Très bien.

La première délibération concerne le schéma directeur des itinéraires cyclables :

### **01 - Objet : Schéma directeur des itinéraires cyclables.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

#### Note de synthèse :

Vous savez que nous avons voté à l'unanimité un plan global de déplacement sur l'Agglomération il y a maintenant 3 ans. Je vais vous résumer ce qui a été mis en œuvre :

Le réseau de transports en commun d'abord ; la base était la refonte du réseau de transport en commun. Je crois que pour l'instant nous ne pouvons que nous féliciter du nouveau réseau même s'il y a des choses à adapter. Les usages permettent justement de pouvoir faire des propositions d'adaptation.

Ce réseau a attiré en 2013 pratiquement 600.000 passagers ; soit une augmentation de 80 % par rapport à l'ancien réseau. Je crois qu'on peut juger cela comme quelque chose d'excessivement positif. Les enjeux étant d'arriver à 900.000 passagers en 2017, et je crois que nous sommes vraiment sur la bonne voie. Les 2 lignes principales A et B qui sont les lignes les plus usitées puisqu'elles regroupent 55 % de la fréquentation totale du réseau. La navette gratuite de centre ville commence à rentrer dans les habitudes des habitants du Marsan ; 56.000 voyageurs dans l'année. Les tarifs sont tout à fait attractifs puisque pour les moins de 26 ans nous avons 10 voyages pour 3 € ; pour les autres 10 voyages pour 6 € si on prend au ticket, ensuite il y a des abonnements qui sont encore plus intéressants si on prend au mois ou à l'année et qui sont de plus en plus demandés.

L'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité ; un très grand programme a été mis en œuvre depuis 2012 ; 45 points d'arrêt ont été aménagés suivant les normes d'accessibilité pour un coût global de 840.000 €. 60 abris voyageurs ont été déployés sur le réseau, il faut continuer à en déployer bien sûr. Ces travaux ont largement contribué notamment à la progression de Mont-de-Marsan dans le classement des villes accessibles publié récemment par l'APF, avec une remontée spectaculaire à la 23<sup>ème</sup> place cette année. Et, enfin, un dispositif de reconnaissance des bus en approche de cinq carrefours à feux de centre-ville, est en cours de développement sur la ligne A pour améliorer encore les rotations de cette ligne.

Les parkings relais ; 2 parkings sont mis à disposition du public désormais. Il y a 1 parking au niveau du magasin GIFI à proximité de l'arrêt de bus Kennedy ; un parking relais à l'entrée du parc d'activité de Mamoura. Ce parking peut-être modulable et agrandi au fur et à mesure des besoins. Un troisième parking sera très prochainement aménagé sur le parking du Grand Moun lors de son ouverture. Nous sommes en réflexion pour un quatrième parking relais au niveau du Pôle culturel du Marsan, ce qui modifierait un petit peu la ligne C. Ce parking du Pôle culturel est complètement inutilisé à l'heure actuelle à longueur de journée. Un investissement de 2,5 millions d'euros complètement inutilisés. Il faut rationaliser la réflexion, rationaliser les dépenses et essayer d'utiliser les infrastructures existantes avant de vouloir en créer d'autres. Il faut que l'on soit responsables et que l'on réfléchisse un petit peu. Quand je dis qu'il est inutilisé, il est même utilisé au ¾ y compris quand il y a des spectacles salle pleine. Dans la journée il est totalement vide. Créer un parking relais à cet endroit -là en faisant démarrer cette ligne C du Pôle Culturel, permettra certainement d'offrir des conditions de stationnement gratuit intéressantes à ceux qui le souhaitent.

Ensuite, bien sûr j'en viens au vélo ; développer l'usage du vélo c'était également un véritable objectif de ce PGD. La requalification des voies et aménagements cyclables bien sûr a été mise en œuvre. Nous avons créé 10 km de pistes cyclables sécurisées ces 4 dernières années. Développés de nouveaux services comme les vélos en locations. Ensuite mise en place de « tourne à droite » de création d'espaces publics apaisés en centre ville de Mont-de-Marsan, cela est mis en œuvre de façon régulière. Toujours, toutes les actions vélos sont menées en coordination et en concertation avec les associations de cyclistes et notamment l'association « Place au vélo » qui est très active sur notre territoire. Nous avons édité un guide du vélo urbain. Une réédition sera complétée prochainement par un plan des itinéraires malins. Ce plan qui indique les itinéraires de l'Agglomération les plus adaptés et appropriés pour les cyclistes. Enfin, le réseau global d'itinéraires cyclables, c'est le schéma qui vous est proposé aujourd'hui dans cette délibération, qui permet de s'inscrire dans un réseau global d'itinéraires cyclables. C'est un travail qui a été fait en parallèle avec les élus, les services et tous les représentants des associations de cyclistes. C'est un document de référence qui n'a pas de statut réglementaire et opposable, il s'agit juste d'une déclinaison technique des grandes décisions que nous avons prises ensemble dans le cadre du Plan Global de Déplacement. Pour l'instant il a été conçu à l'échelle de la zone urbaine Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont et d'ores et déjà la réflexion continue à l'échelle de l'agglomération.

Donc vous avez ce schéma directeur des itinéraires cyclables, vous avez bien vu qu'il y a des aménagements cyclables existants, des aménagements cyclables à réaliser. C'est donc un enjeu important avec à chaque fois des investissements qui devront être mis en face, mais je crois qu'il est important d'avoir des objectifs et des stratégies. Cette stratégie des déplacements doux et en particulier des itinéraires cyclables est essentielle pour notre agglomération et pour notre bloc urbain où il n'y a pas de réelle difficulté à faire du vélo. Le vélo est facilement utilisable sur notre territoire, et je crois que ces objectifs sont particulièrement intéressants en terme environnemental et aussi peut-être en terme de santé publique ; excusez moi de dire que de faire de l'exercice quotidien permettra à moyen et à long terme de diminuer les factures de l'assurance maladie. C'est une réalité. Il faut inciter nos concitoyens à faire de

l'exercice quotidien ; marcher et faire du vélo est une bonne chose.  
Avez-vous des questions ?

**Renaud Lagrave** : Pour en rajouter un tout petit peu - pas par rapport à la pratique du vélo - mais par rapport à ce schéma directeur ; je voudrais ajouter 2 points. D'abord, j'imagine que le tracé vers c'est l'Euro vélo-route n°3.

**La Présidente** : Oui, c'est l'euro vélo-route n°3 tout à fait vous avez raison. Excusez-moi j'avais oublié ce détail qui est essentiel pour notre territoire.

**Renaud Lagrave** : Je me permettais d'insister sur cette question-là parce que dans le schéma Régional que l'on a adopté en octobre dernier, le V3 fait partie des itinéraires Européens sur lequel il va y avoir un comité d'itinéraire qui va être mis en place à partir du mois de juin, piloté par la Région Île de France. Quand vous regardez les chiffres qui sont ceux de la **vélodivé** ?? nous sommes à + 40 % de fréquentation sur le littoral. Cela veut dire que sur le V3 qui est la voie des pèlerins, on a un vrai enjeu sur notamment 2 questions ; la première c'est la mise en tourisme, parce qu'on c'est rendu compte que sur les premières années d'utilisation de la **vélodivé** qu'il manque des arrêts. Des endroit où l'on pourrait prendre un petit d'eau, un réparateur de vélo, des choses de ce type-là. Je me permet de dire que c'est un vrai sujet par rapport à **le V3**. La deuxième chose, c'est que par rapport aux nouveaux règlements qui ont été adoptés, vous l'avez certainement vu, il y a la possibilité de faire des boucles sur les territoires des agglomérations, qui partent en l'occurrence des voies européennes. Je suggère que dans le schéma on puisse éventuellement regarder à ce qu'il puisse y avoir des boucles véritablement qui soient regardées à l'échelle européenne, disons le comme ça, parce qu'il n'y a que comme ça que l'on pourra faire passer à la fois des financements européens et des financements régionaux. Il faut que ça parte de le V3, enfin vous connaissez cela aussi bien que moi, mais je me permets d'y insister un petit peu. Ensuite je voudrais dire encore une chose, c'est par rapport à la future voie régionale qui va relier le Nord et le Sud ; c'est à dire celle qui va passer par le Parc Naturel et descendre vers la Chalosse pour aller sur les Pyrénées, on aurait intérêt à anticiper cette voie qui se fera certainement un petit plus tardivement mais qui est je crois très importante. Dernier point : est-ce que dans le cadre de ce schéma directeur sont prévus des délais et des financements par rapport à la prochaine génération des fonds européens en l'occurrence, ou est-ce que c'est trop tôt pour parler de ça ?

**La Présidente** : Alors, d'abord vous avez raison de dire l'importance de l'Euro vélo-route qui je pense peut avoir aussi un impact sur le développement touristique sur notre territoire, puisque nous savons que les vacances vertes et les vacances sportives sont de plus en plus à l'ordre du jour. Ensuite, les boucles dont vous parlez avec l'Euro vélo-route sont étudiées dans le cadre du PNU également, avec tous les sites majeurs de notre territoire à visiter. Il est prévu de faire des boucles justement, de visite de ces sites-là, parce que ce sont des sites importants. Ensuite, bien entendu, cette Euro vélo-route passe dans la ville de Mont-de-Marsan et emprunte des voies cyclables dans la ville et au niveau des berges, donc ça fait une continuité intéressante. Anticiper la voie Nord/Sud, oui bien sûr, il y a une fiche dans le Contrat d'Agglomération. Quant au financement, à l'heure actuelle si l'on regarde tout ça, ce sont essentiellement des financements de voiries à réaliser pour notre territoire. Vous savez quel est le rythme que l'on a imprimé sur les voiries, qui est assez volontariste et qui tente à vouloir développer tout cela de façon forte. L'inscrire dans un schéma général du contrat de Plan Etat-Région ? C'est cela que vous suggérez ?

**Renaud Lagrave** : Pas spécialement madame la Présidente, je crois qu'il faut peut-être pas dans le détail, mais l'inscrire dans la prochaine génération des fonds Européens. Ce que je veux vous dire par là, c'est que aujourd'hui on est en train de boucler les projets qui sont en retard sur les vélo-routes voies vertes de la région, on est en surconsommation ; c'est à dire que si l'on ne s'inscrit pas assez rapidement, c'est-à-dire dès 2015 finalement, on risque d'être un petit peu pris de cours. C'est ce que je veux dire.

**La Présidente** : Excusez-moi je n'en n' étais pas aux fonds Européens, effectivement le contrat de plan Etat-Région, non, il n'y a pas d'axe là-dedans. Dans les fonds Européens, oui, bien sûr. Effective-

ment on s'inscrira dans ce schéma-là sachant que l'on en est encore à déterminer les dispositifs, les objectifs, et que rien n'est très clair pour l'instant. Je sais bien que c'est avant 2015.

**Renaud Lagrave** : On va y arriver.

**La Présidente** : Pour les voies vertes on va y arriver ? Très bien. Oui il est prévu que l'on s'inscrive là-dedans bien sûr si on peut avoir des fonds Européens qui nous accompagnent dans tout ça. J'étais perturbée par le contrat de plan Etat/Région, je dévie un peu, mais on va en parler avec tous nos collègues. Actuellement, ce n'est quand même pas facile, on nous demande de mettre en place des objectifs de territoire pour les contrats de plan Etat/Région, avec des réunions 2 fois par semaine à Bordeaux en particulier ; des objectifs que tous soit finalisé fin mars à des dates pas possibles ; dans une période, excusez-moi de vous le dire, qui n'est pas très facile pour les élus. Les élus continuent de travailler, mais dans des dossiers aussi importants en terme de financements, d'avenir pour les territoires, je trouve que cette précipitation est assez compliquée à pouvoir gérer. On a un projet de territoire, où on va rentrer surtout dans le développement économique en particulier, l'innovation les usines du futurs etc.. mais il faut véritablement pédaler dans des périodes qui, pour les élus pour suivre les dossiers, ne sont pas très facile, et on nous donne des limites qui sont assez cérées. Ceci étant dit, on arrive à tout faire, mais c'est vrai que ce n'est pas simple. Et ce n'est pas simple pour des dossiers très stratégiques comme ça, que l'on aura même pas le temps de discuter entre nous ici en définitive. A mon sens c'est très précipité. Enfin on tachera de vous tenir au courant par mail à défaut de le faire en réunion ou en conseil communautaire.

Avez-vous d'autres questions sur ces plans cyclables ?

#### **Où l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** les statuts du Marsan Agglomération et notamment l'article 5.A.2° relatif à l'aménagement de l'espace communautaire ;

**Vu** le Plan Global de Déplacements approuvé le 8 juin 2011 ;

**Vu** les résultats de la procédure de concertation mise en œuvre dans le cadre de la commission cycle;

**Considérant** la nécessité de développer la pratique du vélo ;

**Approuve** le schéma directeur des itinéraires cyclables annexé à la présente délibération.

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**02 - Objet : Bail emphytéotique administratif à conclure entre Le Marsan Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, dans le cadre de la création du Parc Technologique « SO WATT ! ».**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

**Note de synthèse :**

Vous savez tous ce qu'est « So Watt ! » ; il s'agit donc du Parc Technologique que nous allons développer sur le site occupé encore actuellement par ERDF. Pour ceux à qui ça aurait échappé, mais ça je ne le crois pas, nous avons pu dégager 500 m<sup>2</sup> où nous avons installé une pépinière d'entreprises provisoire, mais néanmoins pleine avec 8 bureaux, 1 espace de co-working c'est à dire un espace de travail partagé et où nous avons installé tout le pôle logiciels libres, et des entreprises qui sont innovantes dans le design et dans l'image. Nous commençons à avoir un pôle qui est bien complet. Petite pépinière pour l'instant, ce qui signifie quand même que le besoin était là, et qu'il fallait vraiment que nous démarrions rapidement sur cet espace libre.

Dans un deuxième temps, ERDF déménagera et nous pourront ainsi avoir l'intégralité de ces 24.000 m<sup>2</sup> à disposition pour pouvoir y développer un parc technologique complet ; avec un pôle logiciels libres qui sera particulièrement important pour notre territoire puisque c'est quand même l'avenir d'un certain type d'économie et de nouveaux services à la population. Je pourrait vous parler très longuement d'économie quaternaire, mais je ne vais pas le faire ce soir, mais je crois que c'est l'avenir de l'emploi de nos territoires et surtout des services rendus à la population. Un pôle de formation avec la CCI autour du design en particulier. Cette délibération concerne ce pôle de formation.

Nous avons aussi en projet la plate forme xylomat qui est dans les locaux de l'IUT et de l'IUFM ; rentrer complètement dans le projet de développement de xylomat qui est une plate forme autour de la recherche développement autour d'école bio-sourcée en particulier. Ce sont déjà 3 axes principaux et il y en aura d'autres. Sur 24.000 m<sup>2</sup> on peut mettre beaucoup de choses. La pépinière d'entreprises de Pau Helioparc, s'est développée sur 4 hectares en 20 ans, donc je pense que sur 24.000 m<sup>2</sup> soit 2,5 hectares pratiquement, nous avons du temps devant nous pour le développement, même en étant excessivement entreprenants et volontaristes.

Ce bail emphytéotique administratif qui vous est proposé est donc fait au profit de la CCI sur une partie du parc immobilier bâti puisque la CCI souhaite investir 4 millions d'euros pour faire ces unités d'enseignement sur tout le bâti existant actuel, partie bureau, et nous souhaitons mettre en place ce bail emphytéotique sur cette surface de 8197 m<sup>2</sup>.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant :

- la remise à titre gratuit, en fin normale du bail, par le preneur au Bailleur, des immeubles rénovés, étendus et transformés après réalisation des travaux prévus
- le versement d'une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 12 000 (douze mille) euros hors taxes à compter de la date de prise d'effet du contrat.

C'est un bail de 50 ans. Vous avez sur table l'estimation de France Domaine de la valeur locative du bail emphytéotique. En sachant que France Domaine a évalué cette valeur locative à 18.000 euros mais pour un ensemble plus important. C'est à dire l'ensemble vert et jaune que vous avez sur votre document. En fait il ne s'agit que de la parcelle A (ensemble vert) donc ramenée à la surface de cette parcelle, la valeur locative estimée par France Domaine serait de 14.747 € par an. Il est proposé 12.000 € de loyer annuel ce qui n'est pas très en deçà de cette estimation, et qui montra aussi notre volonté d'avoir cet équipement à cet endroit-là.

Avez-vous des questions ?

?????? : Avez-vous prévu une indexation du montant du loyer ? Parce que dans 50 ans 12.000 €...

**La Présidente :** Oui c'est vrai, mais on récupérera des bâtiments que l'on aura pas payés chers. Un investissement de plus de 4 millions d'euros. Non, il n'y a pas d'indexation prévue. Dans 50 ans on ne sais pas où on sera, mais on en a une petite idée.

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 5.A.1° relatif à la compétence « Actions de développement économique » ;

**Vu** l'avis de France Domaines ;

**Considérant** que l'opération objet du présent bail emphytéotique revêt un caractère d'intérêt général ;

**Décide** de donner à bail emphytéotique à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes la parcelle A, d'une surface de 8 197 m<sup>2</sup> telle que désignée au plan joint en annexe, et les bâtiments sis sur ladite parcelle, afin de permettre à l'Emphytéote d'y établir des centres de formation professionnelle, dans le cadre de la création du Parc Technologique « SO WATT ! ».

**Précise** que le bail emphytéotique est consenti pour une durée de 50 (cinquante) ans à compter de sa date d'effet et pour un loyer annuel de 12 000 (douze mille) euros hors taxes.

**Approuve** le projet de bail emphytéotique ci-annexé, à conclure entre Le Marsan Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : Ce parc technologique sera particulièrement important pour notre territoire, c'est de l'innovation qui arrive. Je voudrais vous dire que entre le développement de logiciels libres et des recherches qui sont faites actuellement, que ce soit en direction des population comme actuellement le projet Alliage qui est en direction du maintien à domicile des personnes âgées, et d'autres projets qui peuvent être développés pour les entreprises ; que ce soit en direction du Design industriel, tout cela ce sont des appuis transversaux aux entreprises. Beaucoup de parcs technologiques sont dans des filières très précises, là la filière de transversalité est un atout incontestable pour notre territoire. Ce sera utile à tout types d'entreprises ; les entreprises en relation avec l'industrie du bois dans notre territoire ou avec l'industrie aggro-alimentaire, ou des entreprises de services. Tous types d'entreprises pourra avoir des retombées intéressantes de ce pole technologique. Donc c'est une vraie valeur ajoutée et je rois une innovation innovante, si je puis m'exprimer ainsi.

### **03 - Objet : Convention de financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement « Société Pétrolière de Dépôt » sur la commune de Mont de Marsan.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

#### **Note de synthèse :**

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société Pétrolière de Dépôt sise à Mont-de-Marsan, arrêté le 20 octobre 2010, prévoit un secteur d'expropriation comportant un hangar et une habitation, pour un montant estimé par France Domaines à 323 500 €.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de convention de financement des mesures foncières prévues par ledit PPRT, aux termes de la délibération n°13-077 en date du 26 mars 2013.

Cette convention devait lier l'Etat, Le Marsan Agglomération, la commune de Mont-de-Marsan et la Société Pétrolière de Dépôt.



Toutefois, la commune de Mont-de-Marsan ne devant participer qu'à la mise en sécurité, à l'aménagement et à la gestion des terrains ayant fait l'objet des mesures d'expropriation prévues par le PPRT, sa participation à la convention de financement des mesures foncières n'a pas lieu d'être. L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), souhaite donc que le projet de convention initiale soit modifié en ce sens et apporter par ailleurs une modification s'agissant des modalités de paiement (suppression du séquestre via l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, le versement étant effectué directement à la collectivité expropriante).

Il est demandé au Conseil Communautaire, d'une part, de rapporter la délibération du 26 mars 2013, dans la mesure où elle n'a pas produit d'effet, la convention n'ayant pas été signée par les parties et, d'autre part, d'approuver les termes du nouveau projet de convention joint en annexe à conclure entre l'État, Le Marsan Agglomération et la Société Pétrolière de Dépôt.

**La Présidente :** De façon simple, l'acquisition de ce secteur d'expropriation doit être réalisé par l'Agglomération, l'État et la société pétrolière de dépôts à 1/3 chacun. Donc 323.500 € divisés par 3 pour nous donc environ 108.000 €. Ensuite dans un deuxième temps, une fois que l'acquisition sera réalisée, il faut déconstruire tout le bâti et aménager mais pour ne rien pouvoir y faire ; semer un peu de gazon, clôturer. Cela est pris en charge par la ville de Mont-de-Marsan, l'État et la Société pétrolière des Dépôts à 1/3 chacun également. Nous sommes tenus de participer à cette convention, parce qu'il est la Loi et qu'il est temps que nous votions ; ce dossier est en cours depuis 2010. L'État nous dit que si nous ne votons pas maintenant ils n'auront peut-être plus les crédits pour accompagner cette opération qui pourrait alors nous coûter plus cher. Je suis désolée d'avoir à acquiescer quelque chose qui ne sert à rien. Alors que je pense que ce sont les personnes qui font prendre des risques au territoire qui devraient porter l'entière responsabilité de cette prise en charge, mais ce n'est pas le cas. Avez-vous des questions ?

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

**Vu** les articles L.515-15 et suivants du Code de l'environnement,

**Vu** les articles R.515-39 et suivants du Code de l'environnement,

**Vu** la circulaire du 3 octobre 2005 relative à la mise en oeuvre des plans de prévention des risques technologiques,

**Vu** la circulaire du 3 mai 2007 relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en oeuvre des mesures foncières et supplémentaires prévues par les plans de prévention des risques technologiques,

**Vu** le plan de prévention des risques technologiques relatif à la Société Pétrolière de Dépôt sise sur le territoire de la commune de Mont de Marsan, approuvé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2010,

**Vu** la délibération n°013-77 en date du 26 mars 2013 approuvant le projet de convention de financement des mesures foncières prévues par le PPRT,

**Vu** le nouveau projet de convention de financement des mesures foncières prévues par ledit PPRT,

**Vu** les observations émises par Le Marsan Agglomération et le Directeur de la Société Pétrolière de Dépôt sur le nouveau projet de convention de financement,

**Considérant** la nécessité d'apporter des modifications au projet initial de convention de financement des mesures foncières prévues par le PPRT de l'établissement « Société Pétrolière de Dépôt »,

**Décide** de rapporter la délibération n°013-77 en date du 26 mars 2013 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet de convention de financement des mesures foncières prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement « Société Pétrolière de Dépôt », ladite délibération n'ayant pas produit d'effet.

**Approuve** les termes du nouveau projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre l'État, le Marsan Agglomération et la Société Pétrolière de Dépôt.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **04 - Objet : Emprise foncière du Boulevard Manot Gare – Acquisition d'une parcelle auprès de M. LAMOTHE Didier.**

##### **Note de synthèse :**

##### **Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Dans le cadre de la réalisation du « Boulevard Manot Gare », Le Marsan Agglomération a entrepris des démarches d'acquisitions foncières auprès de deux propriétaires pour délimiter les nouvelles emprises de voirie, et réaliser les ouvrages nécessaires à sa création. Une fois les travaux terminés, les démarches de bornage définitif ont été engagées, pour notamment connaître les superficies définitives de ces emprises. Ce travail étant désormais terminé, il convient de procéder à l'acquisition de ces parcelles.

Concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°984 (numéro provisoire), constituant partie de la parcelle cadastrée AB n°105, appartenant à Monsieur Didier LAMOTHE et située sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Mont, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, une négociation a été engagée sur la base des différents avis émis par France Domaines, fixant in fine la valeur totale à la somme de 180 €. Au terme de la discussion et eu égard à l'intérêt général du projet, nécessitant de disposer de la maîtrise foncière complète de l'emprise, le prix a été porté à 770 €.

##### **Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de création du Boulevard Manot Gare,

**Vu** le document d'arpentage établi par le Cabinet BEMOGE, expert géomètre,

**Vu** l'avis de France Domaines en date du 23 janvier 2014,

**Considérant** la nécessité pour Le Marsan Agglomération de se porter acquéreur des parcelles constituant l'emprise foncière du « Boulevard Manot Gare » ;

**Approuve** l'acquisition par le Marsan Agglomération de la parcelle cadastrée section AB n°984 (numéro provisoire), constituant partie de la parcelle cadastrée AB n°105, située sur le territoire de la

commune de Saint-Pierre-du-Mont, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, pour un montant de 770 € (sept cent soixante dix euros).

**Autorise** Monsieur Pierre MALLET, premier vice-président, à signer l'acte administratif et les pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités requises pour cette acquisition.

**05 - Objet : Emprise foncière du Boulevard Manot Gare – Acquisition de parcelles auprès de M. et Mme PREVOT Christian.**

**Note de synthèse :**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

Dans le cadre de la réalisation du « Boulevard Manot Gare », Le Marsan Agglomération a entrepris des démarches d'acquisitions foncières auprès de deux propriétaires pour délimiter les nouvelles emprises de voirie, et réaliser les ouvrages nécessaires à sa création. Une fois les travaux terminés, les démarches de bornage définitif ont été engagées, pour notamment connaître les superficies définitives de ces emprises. Ce travail étant désormais terminé, il convient de procéder à l'acquisition de ces parcelles.

Concernant l'acquisition des parcelles cadastrées :

- section AB n°990, n°991 et n°993 (numéros provisoires), constituant partie de la parcelle section AB n°254 ;

- section AB n°994 (numéro provisoire), constituant partie de la parcelle cadastrée section AB n°255 ;

appartenant à Monsieur et Madame Christian PREVOT et situées sur le territoire de la commune de Saint Pierre-du-Mont, d'une superficie totale de 110 m<sup>2</sup>, une négociation a été engagée sur la base des différents avis émis par France Domaines, fixant in fine la valeur totale à la somme de 3 300 €. Au terme de la discussion et eu égard à l'intérêt général du projet, nécessitant de disposer de la maîtrise foncière complète de l'emprise, le prix a été porté à 7 000 €.

**Oui l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de création du Boulevard Manot Gare,

**Vu** le document d'arpentage établi par le Cabinet BEMOGE, expert géomètre,

**Vu** l'avis de France Domaines en date du 23 janvier 2014,

**Considérant** la nécessité pour Le Marsan Agglomération de se porter acquéreur des parcelles constituant l'emprise foncière du « Boulevard Manot Gare »,

**Approuve** l'acquisition par Le Marsan Agglomération des parcelles cadastrées section AB n°990, n°991, n°993 et n°994 (numéros provisoires), constituant partie des parcelles cadastrées section AB n°254 et n°255, situées sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Mont, d'une superficie totale de 110 m<sup>2</sup>, pour un montant de 7 000 € (sept mille euros).

**Autorise** Monsieur Pierre MALLET, premier vice-président, à signer l'acte administratif et les pièces nécessaires à l'accomplissement des formalités requises pour cette acquisition.

**La Présidente** : Je pense que ces propriétaires seront heureux de ces régularisations.

**06 - Objet : Mise à jour de la liste des voies communales d'intérêt communautaire et mise à disposition corrélative des biens concernés.**

**Rapporteur : Claude LAFARGUE**

**Note de synthèse :**

Le Marsan Agglomération exerce la compétence « Voirie et stationnement », notamment en matière d'aménagement et d'entretien des voies d'intérêt communautaire, goudronnées et classées dans le domaine public communal.

Ces voies avaient d'ailleurs été répertoriées lors de la remise de la voirie en 1999 lorsque la communauté de communes avait été créée. Cette liste a été abondée depuis par certaines communes.

Il est utile, après plusieurs années d'exercice de la compétence, de procéder à une mise à jour de la liste des différentes voies communales d'intérêt communautaire et à la mise à disposition corrélative des biens concernés, conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont par conséquent annexés à la présente délibération les projets de procès-verbaux, établis par commune, retraçant de manière exhaustive l'ensemble des voies communales actuellement mises à disposition du Marsan Agglomération pour l'exercice de la compétence « Voirie ».

Certaines communes se sont manifestées parce que des voies peuvent avoir été oubliées comme pour Laglorieuse, Campagne, Mazerolles et Bretagne de Marsan. Je vous demanderais de vérifier et de signaler au service de Franck Michaud, si certaines voies ont été oubliées.

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire d'approuver ces procès-verbaux, qui seront ensuite transmis à chaque maire concerné pour approbation par leur conseil municipal respectif.

**La Présidente** : J'ai cru comprendre qu'il y avait des litiges qui ne portaient pas sur grand chose, mais à Campagne au lieu de 33,959 km on était à 34,059 ; à Laglorieuse au lieu de 12,661 km il y avait de 13,789 km ; à Mazerolles au lieu de 14,633 km il y aurait 15,686 km. Nous sommes en attente des réponses de Bretagne de Marsan.

**Dominique Clavé** : Il manque 1,255 km.

**La Présidente** : En attendant c'est assez lourd et j'espère qu'à Mont-de-Marsan il n'en manque pas, parce qu'on est déjà à 167,513 km. Quand je dis que l'on a 160 km de voirie, je suis même en dessus de la vérité. Ça va être plus long à vérifier. Saint-Pierre-du-Mont est pas mal aussi avec 77 km. Pour l'agglomération c'est bien, avec pas loin de 500 km de voirie à entretenir, à gérer, les fossés dans les campagnes... Vous imaginez un petit peu ce que ça représente comme investissement, et avec la pluviométrie actuelle les problème que cela pose en terme de dégradation et d'entretien à réaliser.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1321-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération dans leur version arrêtée par M. le Préfet des Landes le 18 juillet 2013, notamment l'article 5-B-1° relatif à la compétence optionnelle « Voirie et stationnement » et l'annexe n°1 – Voirie ;

**Vu** le règlement de voirie tel qu'approuvé par la délibération n°10-097 du conseil communautaire en date du 04 mai 2010 ;

**Considérant** l'utilité de procéder à une mise à jour de la liste des voies communales d'intérêt communautaire et à la mise à disposition corrélative des biens concernés ;

**Approuve** les procès-verbaux de mise à disposition des voies communales d'intérêt communautaire, dans le cadre de l'exercice de la compétence « Voirie et stationnement », annexés à la présente délibération (un procès-verbal par commune membre).

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **07 - Objet : Troisième édition du Prix de la Création Urbaine de la Ville de Mont-de-Marsan.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

### **Note de synthèse :**

La Ville de Mont-de-Marsan organise, en partenariat avec d'autres acteurs locaux, le 3<sup>ème</sup> Prix de la Création Urbaine qui vise à récompenser un projet sur le thème du design urbain.

Cette troisième édition prend la forme d'un concours de designers ouvert aux étudiants et aux professionnels de moins de 35 ans. Il s'agit, de par l'intervention sur une forme, de participer à l'embellissement du centre-ville de Mont-de-Marsan.

Le concours est lancé en janvier 2014, avec un rendu attendu pour le mois d'avril 2014, la remise des prix aux lauréats intervenant entre fin mai et début juillet 2014.

Il est donc proposé au conseil communautaire, dans le cadre de la compétence en matière de développement économique, notamment à travers le soutien aux actions en faveur du développement des formations supérieures, de conclure une convention de partenariat avec la Ville de Mont-de-Marsan visant à apporter un soutien financier à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros), étant précisé que le Marsan Agglomération participera au jury qui récompensera les meilleures prestations.

**La Présidente** : Les deux précédentes éditions ont été très intéressantes. Des écoles d'architecture et des cabinets de jeunes architectes ont travaillé l'année dernière et ont présenté des projets tout à fait intéressants et qui donnent des pistes d'évolution pas forcément qu'aux élus mais aussi aux propriétaires de ces fonciers. Nous avons pris la dernière fois un foncier qui n'appartenait pas du tout à la ville, c'est le foncier de l'ancien France-Route. Ça donne des idées d'aménagement, d'ailleurs il y a une opération qui va démarrer à cet endroit là pour les problèmes de déplacement, d'organisation de l'espace. Là, cette fois-ci c'est plus dans le Design.  
Avez-vous des questions ?

**Oui l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 5.A.1° relatif à la compétence « Actions de développement économique » ;

**Considérant** l'utilité pour le Marsan Agglomération d'apporter son soutien au 3<sup>ème</sup> Prix de la Création Urbaine de la Ville de Mont-de-Marsan, dans le cadre du développement des formations liées au design ;

**Décide** d'apporter une aide financière d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à l'organisation du 3<sup>ème</sup> Prix de la Création Urbaine de la Ville de Mont-de-Marsan.

**Approuve** le projet de convention de partenariat ci-annexé, à conclure avec la Ville de Mont-de-Marsan.

**Autorise** monsieur le premier vice-président à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**08 - Objet : Convention de Partenariat avec l'Office de Tourisme du Marsan pour l'animation du site des Neuf Fontaines à Bostens.**

**Rapporteur : Jean-Claude LALAGUE**

**Note de synthèse :**

Dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » exercée par Le Marsan Agglomération, la commune de Bostens lui a mis à disposition, aux termes d'un procès verbal en date du 3 septembre 2012, le site des Neuf Fontaines sis sur ladite commune.

Par délibération du 27 mars 2012, le Conseil Communautaire du Marsan Agglomération, a confié à l'Office de Tourisme du Marsan, organisé sous la forme d'un Établissement public Industriel et Commercial (EPIC), les missions suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire,
- assurer la promotion touristique du territoire et des équipements communautaires,
- coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire communautaire,
- apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant : réalisation d'événements, participation à des manifestations d'intérêt communautaire, gestion d'équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire,
- assurer l'exploitation et la gestion d'équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire jouant un rôle structurant dans le développement touristique du territoire : gestion des meublés de tourisme et des aires de camping-cars créés par la Communauté,
- élaborer et mettre en œuvre la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
- animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi n°92-645 du 13 juillet 1992, et de commercialiser des prestations de services pour le compte de tiers.

L'ensemble de ces actions est mené en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme des Landes, le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine, la Mission Locale des Offices de Tourisme et des Pays Touristiques Aquitains, ainsi qu' Offices de Tourisme de France.

Aux termes d'une convention d'objectifs et de moyens, en date du 20 juin 2012, conclue entre le Marsan Agglomération et l'Office de Tourisme du Marsan, il est prévu notamment, que ce dernier assure « la création de visites commentées thématiques pour des clientèles variées (groupes et individuels) ».

Il est donc proposé que l'Office de Tourisme anime le site des Neuf Fontaines, sis à Bostens, par des visites guidées, et de conclure à cet effet une convention de partenariat entre le Marsan Agglomération et l'office du tourisme du Marsan.

Ladite convention engage les parties pour une durée déterminée allant de sa signature jusqu'au 30 juin 2015, notamment pour les obligations suivantes :

L'Office de Tourisme du Marsan s'engage notamment à organiser tout au long de l'année des visites guidées sur le site des Neuf Fontaines à Bostens et à promouvoir les visites accompagnées et les événementiels, organisés sur le site des Neuf Fontaines à Bostens.

Le Marsan Agglomération s'engage à mettre à disposition de l'Office du Tourisme, à titre gracieux, lors de chaque visite guidée, le site des Neuf Fontaines à Bostens ainsi que, les salles de cours et de réunion et les sanitaires, sis dans la grange n°1, et la pièce « Musée » du bâtiment « Ferme » et à promouvoir les visites accompagnées organisées sur le site des Neuf Fontaines à Bostens sur les supports propres à l'Agglomération (journal communautaire, site internet du Marsan,...).

**La Présidente** : Merci. Ce qui nous fait dire que tout simplement ces travaux sur ce magnifique site des 9 fontaines sont terminés ; je regarde Jean-Yves Parronnaud qui suit cela de près.

**Jean-Yves Parronnaud** : Il manque encore un petit peu de voirie à faire.

**La Présidente** : C'est très beau projet, environnemental et de découverte d'un site assez unique ; environnemental parce que les aménagements des 9 fontaines sont restés, c'est une mise en valeur de l'environnement et pas du tout une dégradation, au contraire. Il y aura des thématiques proposées sur de panneaux signalétiques, et il y a bien sur la ferme, le chevrier, et ces gîtes pour les pèlerins d'une part, qui sera géré par l'Association des 9 fontaines, et des gîtes pour les touristes qui eux seront gérés par l'Office de Tourisme.

**Jean-Yves Parronnaud** : Il y aura aussi des animations pour les scolaires.

**La Présidente** : Il y a des lieux pour les scolaires où l'on peut faire de l'examen scientifique de la faune et de la flore, avec des salles et des laboratoires. C'est un très beau site ; l'investissement pour notre collectivité est de 1,3 millions d'euros. Il y a le 1 % paysage qui est intervenu à hauteur de 450.000 €, subventionnement du Conseil Régional à hauteur de 140.000 €, du Conseil Général à peu près pareil. Voilà c'est une belle réalisation partenariale. L'élément déclencheur a quand même été le 1 % Paysage, parce que certains pouvaient trouver que l'autoroute abîmait leur paysage, mais en définitive elle aura aussi servi à pouvoir financer ce type de réalisation.  
Avez-vous des questions ?

**Oui l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération, notamment l'article 5.B.2° relatif à la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » et l'article 5.C.1° relatif à la compétence « Développement touristique et promotion de l'agglomération » ;

**Vu** les statuts de l'Office de Tourisme du Marsan constitué en EPIC ;

**Approuve** le projet de convention ci-annexée, fixant le cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'Office de Tourisme du Marsan pour l'animation du site des Neuf Fontaines à Bostens, à travers l'organisation de visites guidées.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



**09 - Objet : Protocole transactionnel relatif à l'indemnisation de la SARL « Marret Jardins » sise 3, rue d'Alsace Lorraine à Mont-de-Marsan, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée ouest de la ville de Mont-de-Marsan.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

**Note de synthèse :**

**La Présidente :** Ce sont toujours ces dossiers d'indemnisation de commerces, je pense que celui là est le dernier sur cet axe, du moins à Mont-de-Marsan, puisque ça suit après à Saint-Pierre-du-Mont. Je ne sais pas s'il y aura des dossiers qui seront retenus.

Je vous rappelle que tous ces protocoles transactionnels passent devant une commission qui est présidée par le Président du TGI et qui comporte outre des élus, des experts comptables, des représentants de la Chambre des Métiers...

Le Marsan Agglomération a lancé des travaux d'envergure d'aménagement de ses espaces publics en «entrée ouest» de la ville de Mont-de-Marsan.

Ces travaux publics ont pu être la source de perturbations et ont pu occasionner notamment des préjudices aux commerces riverain, en dépit des précautions prises dans la conduite des chantiers correspondants.

Ces préjudices peuvent être indemnisés dans les conditions et respect des principes de la jurisprudence administrative qui président à la réparation des dommages des travaux publics. Les entreprises riveraines se considérant « victimes » de ce type de dommages peuvent ainsi tenter une action contentieuse devant le Tribunal Administratif en vue d'obtenir une indemnité.

Toutefois, grâce à une procédure amiable spécifiquement mise en place par les collectivités, une indemnisation peut leur être accordée, après une expertise économique et financière subie, puis examen par une commission.

Cette procédure d'indemnisation amiable a pour particularité d'être à la fois souple et rapide, comparée à la voie contentieuse.

C'est dans cette optique, et eu égard aux différents travaux réalisés par ses soins en qualité de maître d'ouvrage, que le Marsan Agglomération a décidé de mettre en place une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices actuels, certains, anormaux et spéciaux subis par les entreprises riveraines de ces travaux publics et de créer, à cet effet, une commission d'indemnisation.

La Commission définit le périmètre concerné, examine la recevabilité de la demande en vérifiant si les conditions juridiques ouvrant droit à indemnisation sont réunies, avant d'analyser la part du préjudice juridiquement indemnisable et d'en arrêter le montant.

Conformément à la jurisprudence administrative, il a été décidé que seuls les dossiers présentant une baisse de chiffre d'affaires pour les périodes comprises entre, août et juin 2010-2011, 2011-2012 et janvier à juillet 2013, correspondant à la phase n°3 des travaux relatifs à l'aménagement de l'entrée ouest de la ville de Mont-de-Marsan, seraient examinés.

La Commission d'Indemnisation, réunie le 15 janvier 2014, a étudié le dossier présenté par Mlle Virginie Marret et M. Jean-François Bontemps, gérants de la SARL « Marret-Jardins », sise 3 rue d'Alsace Lorraine à Mont-de-Marsan, qui a subi une perte de marge brute en raison des travaux réalisés par le Marsan Agglomération sur l'entrée Ouest.

La commission, à l'unanimité, a :

- effectivement constaté la perte de marge brute de la SARL « Marret-Jardins », sur la base des documents validés par un expert-comptable.
- fixé à 1037,64 €, le montant définitif de l'indemnisation amiable correspondant à 27, 8 % de la perte de marge brute pendant les travaux.

Dans le respect des intérêts des deux parties, ces dernières ont décidé de régler, à l'amiable et sous la forme d'une transaction, en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, les différends de toute nature dans le but de ne pas mettre en œuvre une procédure contentieuse longue, coûteuse et aléatoire, afin de préserver les deniers publics, et de s'interdire réciproquement toute action contentieuse relative au présent litige.

**La Présidente** : Je dois vous dire que de nombreuses villes nous téléphonent pour nous demander quel est notre règlement d'indemnisation, parce qu'elles le trouve très pertinent et très judicieux et elles s'en servent. C'est bien, parce que les idées on ne les prend pas partout, nous aussi quelques fois on téléphone aux autres pour savoir comment ils font ; les choses qui sont bien faites quelque part il faut s'en servir.

Avez-vous des questions ?

### **Ouï l'exposé de son rapporteur, Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

**Vu** la circulaire du Premier Ministre en date du 6 février 1995 parue au Journal Officiel du 15 février 1995, relative au développement du recours à la transaction pour régler à l'amiable les litiges ;

**Vu** la délibération n°11-196 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 créant une commission d'indemnisation amiable pour les dommages de travaux publics ;

**Vu** l'avis de la Commission d'indemnisation amiable pour les dommages de travaux publics, en date du 15 janvier 2014 ;

**Considérant** que le dossier présenté par Mlle Virginie Marret et M. Jean-François Bontemps, gérants de la SARL « Marret-Jardins », sise 3 rue d'Alsace Lorraine à Mont-de-Marsan, remplit les conditions permettant une indemnisation ;

**Fixe** à 1 037,64 € (mille trente sept euros et soixante quatre centimes), le montant de l'indemnité allouée à la SARL « Marret-Jardins », sise 3 rue d'Alsace Lorraine à Mont-de-Marsan, au titre de la perte de marge brute pendant les travaux d'aménagement de l'Entrée Ouest de la ville de Mont-de-Marsan dans sa phase n°3.

**Approuve** le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

**Précise** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel et toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **10 - Objet : Modification du tableau des emplois.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

### **Note de synthèse :**

Un agent de la Médiathèque, titulaire du grade de bibliothécaire territorial, a fait valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2013.

Une campagne de recrutement a donc été lancée et la candidature d'un agent titulaire du grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe a été retenue.

Il convient donc d'opérer une modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

- Transformation d'un emploi de bibliothécaire à temps complet en emploi d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet.

**Où l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Approuve** la modification suivante du tableau des emplois :

- Transformation d'un emploi de bibliothécaire à temps complet en emploi d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **11 - Objet : Tableau des emplois de la collectivité : création d'emplois dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ**

### **Note de synthèse :**

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'État liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (tutorat, formations,...).

Il vous est proposé de créer 2 emplois d'avenir dans les conditions suivantes à compter du 1er mars 2014 :

- 2 emplois d'adjoint technique de 2ème classe – agent polyvalent au Centre Technique.

Durée du contrat : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans.  
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.  
Rémunération : SMIC.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

**Approuve** la création de 2 emplois dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir à compter du 1er mars 2014 :

- 2 emplois d'adjoint technique de 2ème classe – agent polyvalent au Centre Technique.  
Durée du contrat : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans.  
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.  
Rémunération : SMIC.

**Autorise** madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**La Présidente** : Nous avons terminé avec notre ordre du jour. Vous avez vu que c'était un petit conseil, mais il y avait quand même des délibérations importantes. Je pense que Pierre Mallet veut nous dire un petit mot. Nous n'avons pas été en capacité malgré la volonté que l'on voulait y mettre, de vous présenter le Compte Administratif ; il fallait que le trésorier pointe, et que le l'on repointe et le temps n'était pas assez long pour pouvoir présenter ce Compte Administratif et mettre un conseil communautaire au mois de mars nous a paru inopportun. Donc Pierre Mallet voulait vous dire un petit mot là-dessus.

**Pierre Mallet** : Merci madame la Présidente. Je voulais, puisque comme vous l'avez rappelé c'est le dernier conseil communautaire que nous allons vivre ensemble faire un petit point avec vous. Nous avons pris nos fonctions il y a bientôt 4 ans et le temps perdu ne se rattrapant plus, nous avons décidé dès le départ d'avoir une politique volontariste. Je voulais dire 2 mots justement par rapport à ça, puisque la majorité des collègues ici présent, a fait le choix d'adhérer à cette politique-là et nous avons mis en place plusieurs choses au niveau de la Communauté d'agglomération. Je rappellerais la dotation de solidarité communautaire, dont nous avons définis les critères ensemble. Des critères obligatoires mais aussi des critères facultatifs qui ont permis à certains de nos collègues, les communes forestières en particulier de pouvoir continuer à exister malgré la tempête Klauss. Nous avons aussi géré le quotidien, puisqu'il y avait déjà des programmes qui étaient en place. La déficience de certains travaux ; le pole culturel ; madame la présidente à parlé tout à l'heure des logements sociaux, il y avait beaucoup de choses à rattraper ; la plate forme sociale.. j'en passerais des vertes et des pas mures. Ce que je veux surtout vous dire ce soir c'est que malgré les craintes de certains de mes collègues de se retrouver en cessation de paiements, je me rappelle de certains propos, je ne vais pas les rappeler ce soir, nous avons quand même voté des comptes administratifs en équilibre, eu des excédents de fonctionnement. Je voudrais rassurer tout le monde ce soir, ceux qui sont visés comprendront, l'excédent de fonctionnement à priori pour 2013 sera de plus 4 millions d'euros, ce qui nous permettre

d'honorer notre annuité et de préparer un budget 2014 dans la sérénité. Je ne vais pas aller plus loin dans les chiffres. J'ai dû assumer cette fonction au niveau des finances, je ne vais pas rappeler les circonstances, tout le monde les aura en mémoire, j'ai essayé de faire de mon mieux. Je voudrais remercier encore une fois tout ceux qui m'ont aidé, madame la Présidente d'abord et avant tout, puisque cette politique volontariste à d'abord été son choix de gouvernance et je voulais juste par rapport à ça lui dire merci, lui dire que j'ai fait de mon mieux, avec les moyens qu'étaient les nôtres, ce n'est pas évident. Notre collectivité, il faut en être fiers, aujourd'hui si chacune et chacun de nos habitants sait ce qu'est la Communauté d'Agglomération, c'est parce que nous avons fait de vrais choix, courageux, et que les projets que nous avons y compris dans nos communes, sont aujourd'hui pour la plupart accompagnés par cette communauté et c'est tout à notre honneur. Quand je dis à notre honneur, j'englobe l'ensemble des conseillers communautaires puisque une fois qu'une décision est votée, c'est la décision de tout le monde. Je voulais rassurer ceux qui avaient peur pour la suite, et vous remercier pour le travail que nous avons fait ensemble.

**La Présidente** : Merci Pierre. Je voudrais dire quelque chose. Je suis quand même assez émue ce soir, parce que on finit un mandat. Il y en a qui ne se représente pas, donc on est sûr qu'on ne va pas les revoir, il y en a qui se représentent on n'est pas sûr de les revoir, dans tous les cas tous ceux qui se représentent on la volonté d'y être. Je dis que je suis très émue, parce que je crois que au delà de tout ce que l'on peut dire, nous avons vécu depuis 2009, une aventure incomparable. Incomparable dans la perception de notre territoire ; c'est à dire que nous avons ensemble fait un énorme travail - vous vous en rendez compte parce que vous avez participé à des dizaines de réunions donc vous le savez - de planification de l'avenir de ce territoire. Je veux parler de ces gros documents, le SCOT, le PLH, le PGD, le DAC, des choses qu'il faudra d'ailleurs finir de voter avant le mois de juin. Tout ce travail, a je crois permis une chose ; c'est que tous et chacun s'approprie complètement l'intégralité du territoire. Nous sommes tous sortis de nos communes et nous avons eu cette vision de l'intérêt de tout le territoire du Marsan. Ça a été un pas complètement décisif pour l'avenir de toutes les politiques que l'on veut mettre ensemble, en avant, sur ce territoire. On a parlé par exemple tout à l'heure des pistes cyclables ; je crois que les pistes à Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont intéressent autant les élus de Geloux, que les élus de Pouydesseaux maintenant, que les élus de Benquet, autant que les élus de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. Avoir cette vision globale du territoire, s'intéresser à tous les lieux du territoire, que ce soit la zone urbaine ou la zone rurale, je crois que nous sommes tous rentrés dans ces dossiers. Ce que j'ai souhaité, c'est un développement et ambitieux et solidaire du territoire, on y est ensemble arrivés. Mon vœu le plus cher, c'est que les choses se poursuivent dans cet axe et avec cette philosophie. Nous avons une communauté d'Agglomération qui fonctionne excessivement bien. Je regarde un petit peu ce qui se passe autour de nous, elle fonctionne même très très bien. Ça je crois qu'on le doit d'abord au travail de tous, de tous les élus parce que tout le monde a pris sa part de travail, les vice-présidents, ceux qui conduisaient les commissions, ceux qui participaient aux commissions, il y avait même des personnes qui n'étaient pas élus communautaires qui participaient aux commissions et qui ont travaillé de façon très volontariste. Le résultat est là, il est à la fois ambitieux pour l'évolution du territoire et je crois qu'il a été humainement excessivement riche et excessivement dense et profitable pour tous. Nous avons vraiment acquis, tous, une vraie philosophie de l'ensemble de notre territoire et des intérêts de l'ensemble de notre territoire. Ça c'est essentiel, on ne fait une communauté que dans ce sens. Tous les dossiers qui viennent, qui seront des dossiers majeurs, par exemple le dossier que nous avons lancé sur la possible prise de compétences scolaire, périscolaire et centre de loisirs par l'Agglomération ; ce dossier ne pourra se faire que si l'on continue à avoir cette vision globale du territoire et surtout si l'on continue à avoir cette confiance entre nous. Il y a cette confiance entre les différentes communes, les différentes instances, ce sera à ce prix, et je crois que ainsi nous pourrions avancer de façon très substantielle. Les maires ont eu ce compte rendu partiel de cette étude, ces prises de compétences scolaires nous amèneraient la possibilité de développer sur notre territoire complet, un service qui soit équitable dans toutes les communes et pour tous les enfants de la communes et de pour toute les familles, et nous apportera aussi des ressources complémentaires particulièrement importantes, avec des augmentations de DGF qui nous donneront des leviers particulièrement intéressants. Tout cela sera à réfléchir. On n'est pas toujours d'accord sur tous les dossiers, mais peut importe, moi je ne retiens que l'ensemble et c'est ce qui est important. C'est l'état d'esprit, la confiance mutuelle pour pouvoir avancer sur de très gros dossiers d'avenir pour

nos territoires. L'avenir, vous l'avez bien compris, les dotations vont être de plus en plus compliquées ; nos ressources vont être de plus en plus amputées, d'ailleurs on ne sait pas de combien elles vont être amputées puisque ça change régulièrement. Il faut vraiment que nous ayons à l'esprit que l'Agglomération c'est l'avenir des territoires et pour cela il faut que nous ayons confiance en nous et que nous nous fassions confiance les uns les autres, et je crois que ça c'est un point important auquel nous sommes arrivés. Donc merci beaucoup à tous de votre participation à cette agglomération. Je voudrais au nom de vous tous, remercier les services pour le travail qui a été effectué. Les services ont eux aussi beaucoup pédalé, beaucoup cravaché, on peut quelques fois râler parce qu'un fossé n'est pas curé assez rapidement, ou parce qu'un trou n'est pas rebouché assez vite, ou parce que il y a un délai pour faire une voirie qui augmente, ou parce que le dos d'âne est trop important et qu'il faut le raboter... c'est important dans la vie quotidienne des gens, mais il n'empêche que ce sont des détails que l'on améliore. Nous avons eu des services qui ont travaillé avec les élus, dans un très bon état d'esprit, et le travail a été considérable. Je voulais remercier tous les services présents, et vous tous mes chers collègues élus, encore une fois vous remercier pour cette confiance et surtout pour cette agglomération que l'on est arrivés à créer et qui fonctionne bien.

Bonne période d'élection à tous et puis je n'en dirais pas plus. Merci.